

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 mars 2010 à 20h00, au bureau de la MRC de la-Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Michel Croteau, Maire suppléant
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES : Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare cette séance ouverte.

8065- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2010 en y ajoutant cependant les points suivants :

1. APPELSJ
2. Stationnement sur Thomas-Maher

8066- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 février 2010

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 15 février 2010, tel que préparé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8067 – Suivi du procès-verbal de la dernière réunion

Madame Viviers mentionne que suite à la dernière séance du Conseil, elle n'a pas entrepris les procédures judiciaires contre un citoyen qui n'a pas payé les taxes municipales pour l'année 2009 puisqu'elle a reçu un appel d'un notaire qui demande de suspendre jusqu'à la fin mars 2010 puisqu'il tente actuellement de régler ce dossier. Ce dossier est donc reporté au 1^{er} avril 2010.

8068 - Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2010;
- Conciliation bancaire au 28 février 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2010 ;

8069-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000041 à 1000060 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8070 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de février 2010 pour des demandes de permis pour des travaux d'une valeur de 169 000 \$.

Il mentionne également qu'il voudrait transmettre deux lettres pour des travaux non complétés dont un propriétaire qui n'a pas terminé un garage commencé depuis longtemps et dont les matériaux traînent sur le terrain et un autre propriétaire qui n'a pas terminé un cabanon également commencé depuis longtemps.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de février 2010 et l'autorise à transmettre les deux lettres aux propriétaires fautifs.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8071- Rapport de la directrice générale

Madame Viviers mentionne que nous attendons toujours des nouvelles concernant les subventions pour l'internet haute vitesse.

Suite à la présentation du projet soumis par Converbit inc. concernant un système internet, il est convenu d'attendre nos subventions puisque seul le système de Câblodistribution Ste-Catherine est admissible aux subventions des gouvernements et que de plus cette compagnie offrira une plus grande gamme de services aux citoyens.

Madame Viviers remet par la suite aux membres du Conseil une lettre de plainte concernant le déneigement lors des premières et dernières tempêtes. Il est recommandé de transmettre une lettre à l'entrepreneur pour l'en aviser.

Elle remet également une invitation aux membres du Conseil pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 du CLD de la Jacques-Cartier qui aura lieu le 31 mars à 17h00.

Elle ajoute qu'il y a plusieurs projets de vente de résidences actuellement et que nous avons atteint le budget de mutation pour l'année 2010.

Enfin des constats d'infraction ont été transmis à des propriétaires délinquants pour des travaux sans permis.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

8072 – Adoption du règlement numéro 2010-207 – Signature de l'entente modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de Saint-Raymond.

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-207 concernant la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de Saint-Raymond.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 09-205 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-207, tel que rédigé.

8073- Lignage de la route

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil puisque nous n'avons pas reçu toutes les soumissions demandées.

8074 – Teinture des abris postaux

Monsieur Bourgault suggère de procéder à la teinture des abris postaux cette année afin de les protéger et pour que ce soit plus propre.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier de donner mandat à Monsieur Denis Bourgault de faire les démarches nécessaires pour que les abris postaux soient entretenus au meilleur coût possible selon le budget.

8075 –Travaux de rénovation au 358, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne qu'il faudrait commencer les travaux de rénovation du chalet voisin du Club Nautique afin que ce soit prêt pour l'ouverture du Club.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise M. Bourgault à donner mandat pour procéder aux travaux de rénovation et de ménage du chalet, soit refaire la salle de bain au complet puisqu'elle est désuète et faire le ménage du chalet qui contient de nombreux objets inutiles et à jeter puisque non utilisables.

8076 – Balayage de la route

Monsieur Bourgault souligne qu'il faut prendre une décision à savoir ce qu'on fait avec le sable qui a été répandu sur le Chemin Thomas-Maher durant l'hiver. Après discussion, il est convenu de ne pas ramasser le sable cette année puisqu'il n'y en a eu que très peu et de demander à la firme de déneigement de procéder au balayage du sable tout en l'envoyant du côté où il n'y a pas de cours d'eau.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise M. Bourgault à faire les démarches pour faire balayer le sable avec précaution et en s'assurant que les lignes blanches en bordure de la route soient bien dégagées pour permettre le lignage.

8077 – Rénovation de la cuisine du Club Nautique

Madame Viviers demande si elle peut commander les armoires pour la cuisine du Club Nautique malgré le fait que nous n'avons pas encore les résultats des réponses au questionnaire d'Hydro-Québec. Il faut compter de 4 à 6 semaines pour recevoir les armoires.

Après discussion, il est convenu de commander les armoires conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas de dépassement des coûts estimés soit environ 5 000 \$. Madame Viviers attendra le dévoilement des résultats le 31 mars avant de commander.

8078 – Augmentation du coût de location du Club Nautique et ouverture pur réceptions autres que familiales.

Madame Viviers mentionne que le coût de location du Club Nautique est de 200 \$ actuellement et demande s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter ce tarif et d'ouvrir pour des réceptions autres que familiales.

Après discussion, il est convenu de ne pas augmenter le coût du Club Nautique puisque c'est un service à la population et de continuer à ne louer le Club que pour des activités familiales soit baptêmes, mariages, fêtes familiales tout en demandant au locataire de fournir une copie du permis de boisson qu'il aura obtenu pour la tenue de son événement, lors de la signature de l'entente de location.

Il faudrait également inclure une clause pénale au contrat de location à l'effet que si un permis de boisson est nécessaire et que ce n'est pas respecté, une pénalité de 1 000 \$ sera exigée s'il y a eu fausse représentation.

Quant aux autres cas (activités sportives, marathon ou course en vélo etc.) qui ont lieu durant le jour et la fin de semaine, ils seront jugés au cas par cas selon les besoins.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8079 – Procédures pour non paiement de taxes

Ce point a déjà été discuté dans le rapport de la directrice générale et est donc reporté à la prochaine séance du Conseil.

8080 – Acceptation d'une dérogation mineure au 146, Chemin Thomas-Maher.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil puisque les délais de publication ne sont pas encore acquis.

8081 –APPELSJ

Monsieur Guy Jacob mentionne qu'il a mentionné à l'APPELSJ que nous n'avions pas l'intention de subventionner la campagne de publicité proposée mais que nous serions prêts à subventionner pour un montant d'environ 3 000 \$, la personne qui avait rencontré nos citoyens pour les sensibiliser à la revégétalisation l'an dernier, afin qu'elle continue à en faire le suivi cette année. L'APPELSJ doit nous faire une proposition et Monsieur Jacob nous en fera part prochainement.

8082- Stationnement sur Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault informe les membres du Conseil que des citoyens se plaignent parce que des gens du Cegep stationnent en bordure du Chemin Thomas-Maher durant le jour alors que la SÉPAQ a aménagé un stationnement. Monsieur Bourgault est allé rencontrer les responsables qui ont répondu qu'ils devaient être près de l'endroit où les jeunes travaillent dans la forêt en cas d'urgence.

8083- Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant